

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance :4
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
14/04/2025

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

18h08 : le quorum est atteint avec 25 membres présents ; monsieur le Proviseur ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Adoption des PV du 04 Novembre, 26 Novembre et 19 Décembre 2024

PV du 04 Novembre : adopté à l'unanimité

PV du 26 Novembre : adopté à l'unanimité

PV du 19 Décembre : adopté à l'unanimité

M. Ruben Drabing note l'absence de l'indication du nom du rédacteur du PV, M. Eric Jourdan.

Soumis au vote, le PV de la séance du 06/02/2025 est adopté à l'unanimité des membres présents (18 pour)

Arrivée de M. Gautherat à 18h15

Arrivée de M. Casaubon-Seignour à 18h25

1. Fonctionnement matériel et financier

1.1 Compte financier de l'exercice 2024

M. Grosjean présente le compte financier de l'exercice 2024 à partir des documents qui avaient été remis avec la convocation et avec l'appui d'un diaporama. Il s'agit d'examiner la réalisation des prévisions budgétaires adoptées en novembre 2023 et qui ont été exécutées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

M. Grosjean propose de répondre aux éventuelles questions et besoins de précisions relatifs au point 1 du rapport et qui concernait l'exécution budgétaire. Il rappelle les différents services du budget et les éclairages apportés par le rapport sur les dépenses et les recettes les plus significatives. Il souhaite analyser plus en détail les points 2 et 3 du rapport qui concernent l'analyse financière et les aspects plus comptables (créances, dettes).

La contraction des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement du budget donne le résultat de l'exercice. Le montant s'établit à 66 760,42 € pour l'exercice 2024. C'est un excédent important qui peut s'expliquer par 3 causes :

* un surplus de 13 300 € qui provient de la différence entre les prévisions de dépenses de viabilisation (268 940 €) et leur réalité (255 638 €)

* une recette d'un montant de 26 123,74 € omise en 2023 sur la subvention des réparations courantes du propriétaire versée par la Région Bourgogne Franche-Comté (la régularisation en 2024 a constaté une recette sans la contrepartie des dépenses, réalisées au cours de l'exercice 2023)

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 4
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
14/04/2025

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

* un mieux financier d'environ 30 000 € sur le budget du service de restauration et d'hébergement. L'équipe cuisine animée par M. Chopard, chef de cuisine, s'est engagée au pas de charge dans la démarche de développement durable : 25,5% d'achat de denrées bio (loi Egalim = 20%), lutte contre le gaspillage alimentaire avec un abaissement spectaculaire du volume des déchets produits (110 g / plateau en 2023 - de 40 à 50 g par plateau en 2024) et notamment la fin des déchets de production (denrées jetées car préparées mais non servies).

Dès le mois de janvier 2025, il a été décidé d'investir ce mieux financier dans le budget du nouvel exercice. A ce jour le lycée a presque atteint l'objectif fixé par la loi Egalim pour l'achat des denrées de qualité (49% sur le 1er trimestre de l'année 2025 et 50% prévu par la loi)

Question : peut-on utiliser cet argent pour investir dans l'équipement de la restauration ?
M. Grosjean répond que cet argent a vocation à financer l'achat de denrées en priorité et ensuite les besoins de fournitures et de petits matériels. Les investissements (achats d'équipements de +800 € HT) reviennent à la collectivité de rattachement selon la politique qu'elle a décidée et qui a passé des marchés pour ce faire. Ils ne doivent pas peser sur le budget des lycées financés essentiellement par les contributions des convives.

Le résultat de l'exercice doit être affiné pour retirer les opérations budgétaires qui n'ont pas abouti à un encaissement ou un décaissement. Il faut également ajouter le résultat des opérations en capital. In fine, le lycée s'est enrichi à hauteur de 52 358,27 € au 31/12/2024. Cette somme se retrouve sur le compte bancaire du lycée au 31 décembre 2024 et elle vient augmenter le fonds de roulement financier du lycée.

Le fonds de roulement financier s'établit à 184 896,01 € au 31/12. Si on ajoute la valeur des stocks on trouve le montant du fonds de roulement fonctionnel = 198 800,17 €. Le fonds de roulement fonctionnel est l'indicateur officiel de la richesse des établissements scolaires. En partant de la moyenne des dépenses courantes sur les trois dernières années, le lycée pourrait fonctionner 70 jours avec les moyens du fonds de roulement financier (FDRf), sans apport de trésorerie extérieure. M. Grosjean souhaite que la valeur de 30 jours de FDRf soit conservée sur le compte bancaire du lycée pour participer de la sécurité financière du lycée. Dans ce cas 40 jours soit 105 800 € (74 000 € pour le service général et 31 800 euros pour le service de restauration) pourraient être utilisés pour financer des projets de dépense. A noter : malgré une valeur de fonds de roulement élevée, le lycée reste sous le seuil à ne pas dépasser qui a été fixé par la collectivité régionale (collectivité de tutelle du lycée).

Mme Pintureau demande comment dépenser l'argent restant. Mr Grosjean répond que des propositions seront faites plus tard dans la séance.

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 4
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
14/04/2025

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Concernant le point 3 du rapport sur les aspects plus comptables du compte financier, M. Grosjean donne une lecture rapide du document du bilan qui apporte une information sur la valeur du patrimoine du lycée au 31 décembre. Il présente ensuite de manière détaillée les créances et les dettes constatées en fin d'année. Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers. M. le Proviseur cherche à comprendre l'intérêt du ratio proposé page 21 "Taux moyen de charges à payer". M. Grosjean répond que cet indicateur met en rapport le montant des factures non parvenues au 31/12/2024 avec le montant total des dépenses courantes de l'exercice. Mais il ne sait pas en tirer les informations qui pourraient être utiles pour le lycée.

Soumis au vote, le compte financier de l'exercice 2024 est adopté sans réserves à l'unanimité (20 pour)

1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2024

L'affectation du résultat au compte de réserves du lycée est adoptée également à l'unanimité (20 pour) selon la proposition :

- + 34 389,20 euros pour le Service général.
- + 32 371,22 euros pour le Service SRH

1.3. Allocations étudiants – stage ERASMUS+

5 étudiantes vont bénéficier du dispositif Erasmus+ pour réaliser un stage à l'étranger. Les stages débuteront lundi 12 mai (lundi 5 mai pour une étudiante en stage au Portugal) ; ils durent 2 mois.

Le Conseil d'administration doit voter le montant des allocations qui seront versées à chaque étudiante dans la limite du budget alloué et des règles fixées.

Proposition :

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le principe du versement d'une allocation qui sera versée à chaque étudiant stagiaire inscrit au dispositif Erasmus+

Montants :

- G1 – Irlande : allocation 1 634 € pour une étudiante
(base calcul : 597 € par mois pour la destination choisie + 440 € au titre de la redistribution des fonds du soutien organisationnel non dépensés.)
 - G2 – Espagne, Grèce, Portugal : allocation 1 450 € pour quatre étudiantes
(base calcul : 530 € par mois pour la destination choisie + 390 € au titre de la redistribution des fonds du soutien organisationnel non dépensés.)
- Soit au total 7 434 € financé à partir des moyens alloués dans le cadre du dispositif ERASMUS+ (subvention 2023/2025).

Les montants ont été calculés par M. Verpillat, référent Erasmus+ et validés par l'agence européenne.

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 4
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
14/04/2025

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Précision apportée : l'agence européenne a versé 80% des fonds à titre d'avance et les 20% restants seront payés au vu des rapports qui seront produits pour justifier l'utilisation des fonds.

Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (20 pour)

1.4. Décisions budgétaires modificatives pour information n°9 et 10

Le document budgétaire avait été communiqué avec la convocation. M. Grosjean rappelle le principe des décisions modificatives présentées pour information et se propose de répondre aux éventuelles questions.

1.5. Décision budgétaire modificative pour vote n°11

Plusieurs projets de dépenses sont expliqués. Un tableau qui récapitule les lignes budgétaires proposées pour un abondement est projeté à l'écran. Les incidences sur le fonds de roulement sont également présentées.

Madame Lyet et Madame Pintureau réagissent au budget proposé pour le rééquipement en vidéoprojecteurs. Elles le trouvent en-deçà des besoins. M. Grosjean répond que le lycée dispose de 58 vidéoprojecteurs installés dans les salles. La plupart sont anciens. Un stock d'ampoules de rechange a été constitué. Il s'agit de disposer de quelques vidéoprojecteurs d'avance pour faire face à des besoins de renouvellement et surtout d'être réactif en cas de panne. Même si le besoin de renouvellement va s'accroître dans les années à venir, il n' imagine pas une hécatombe, en 2025.

M. Drabing demande si la salle d'examen 407, peu utilisée, pourrait être équipée d'un vidéoprojecteur mobile qui pourrait servir à d'autres usages le reste de l'année.

M. Grosjean explique que cela a été le cas jusqu'à cette année mais le système a été jugé peu satisfaisant par les utilisateurs de la salle. Il a été préféré une solution de vidéo projection fixe par focale courte.

M. Jourdan renouvelle sa demande pour que les salles d'examen soient équipées d'horloge avec un affichage numérique et qu'elles soient radio pilotées (salles 401, 402, 403, 404, 405, 406 et 407).

M. Grosjean précise que les ondes pour le radio pilotage passent mal à travers les murs épais des bâtiments anciens. Il note le besoin pour préparer un achat. Il propose également d'utiliser les vidéoprojecteurs pour afficher l'heure. Mme Baptista trouve cette solution trop bruyante (bruit du ventilateur).

Madame Lyet demande si dans les projets de dépenses pourraient être inclus des travaux de remise en état des sanitaires vers la salle d'examen 407 au 2ème étage du bâtiment Charité. M. le Proviseur répond que ce projet est déjà en cours de réalisation.

1 seule toilette est ouverte à ce jour, M. Parent a déjà demandé que 2 supplémentaires soient accessibles avant le début des épreuves du baccalauréat en juin (demande en cours de traitement).

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance :4
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
14/04/2025

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Mme Lyet aimerait également que le lavabo actuellement situé dans une pièce à côté soit disponible dans le bloc sanitaire. M. Grosjean répond que ce souhait sera étudié. Si cela ne s'avérait pas possible, une meilleure signalétique sera proposée pour bien identifier l'emplacement du lavabo.

Mme Baptista demande s'il est possible d'installer un tableau blanc en salle 407 afin que la salle puisse servir de salle de cours à la fin d'une épreuve de devoir commun par exemple. M. Grosjean explique que le choix d'orienter la salle face au mur de pierre apparente ne permet pas d'envisager la pose d'un tableau fixé au mur. Il aurait été préférable d'orienter cette salle face mur arrière qui a été doublé. Il propose d'utiliser des paperboards ou d'acquérir un tableau blanc sur roulettes pour répondre à la demande.

Mme Baudry réagit à l'information selon laquelle le plan pluriannuel d'équipement de la Région n'a pas financé tous les besoins exprimés pour les agents. Elle demande si le fonds de roulement pourrait également être mobilisé afin de financer des équipements supplémentaires pour l'entretien des locaux. M. Grosjean récapitule tous les besoins qui avaient été exprimés et il démontre que chaque besoin sera couvert dès cette année à partir des moyens du budget ou en déplaçant des équipements d'un secteur vers un autre.

Question des représentants des élèves : l'association sportive est en perte d'argent. Serait-il possible de lui allouer une somme ?

Réponse de Mr Parent : ce n'est pas possible de faire un don à l'association. Une subvention peut par contre être accordée exceptionnellement pour aider au financement d'un projet précis, un déplacement par exemple. Cela a déjà été fait par le passé après une participation à un championnat de France qui s'était révélé très onéreux.

Après ces échanges, il est proposé de passer au vote de la DBM n°11. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents (20 pour).

2. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été portée à la connaissance de l'équipe de direction du lycée.

Monsieur le proviseur clôt la séance à 19h29.